



Jarville la Malgrange

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

054-215402744-20230328-N6-28-03-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023

# RAPPORT DE PRÉSENTATION

# BUDGET PRIMITIF 2023

• <b>ÉDITORIAL</b>	<b>3</b>
• <b>LES FINANCES DE LA VILLE</b>	<b>5</b>
• Section de fonctionnement	7
› Les charges à caractère général	8
› Les charges de personnel	9
› Les charges de gestion courante	10
› Les autres charges réelles	11
› Les dépenses d'ordre	12
› Les produits des services	13
› Les recettes fiscales	14
› Les dotations et participations	15
› Les autres recettes réelles	16
› Les recettes d'ordre	17
• Section d'investissement	19
› Les grands travaux et équipements	20
› Les acquisitions et autres aménagements structurants	21
› Le remboursement de la dette	22
› Les dépenses d'ordre	23
› Les subventions d'investissement	24
› Les recettes financières	25
› Les recettes d'ordre d'investissement	26

# ÉDITORIAL

Mesdames, Messieurs les Élu·e·s,  
Cher·e·s Collègues,

Nous vivons des temps bouleversés et chahutés.

Ces dernières années, nous avons eu à traverser plusieurs crises, du mouvement des « Gilet jaunes » à la pandémie de la Covid-19, du retour de la guerre sur le sol européen à la crise énergétique, en passant, hélas, par les manifestations plus répétées et plus intenses du dérèglement climatique.

Ces événements nous font basculer dans une période de grandes incertitudes et de bouleversements profonds. Nous sommes face à des désordres multiples qui renforcent notre devoir de réussir **ce double défi économique et écologique d'ampleur, de donner formes aux mutations attendues et d'accélérer les transitions engagées.**

Nous sommes désormais portés sur l'exigence de penser le nouveau monde, celui à naître de nos nouvelles manières de produire, de consommer, de se déplacer... de faire autrement et collectivement.

**Nous savons ce que nous avons à faire.  
C'est un combat d'avenir pour notre pays.**

Ces mutations et ces transitions nous devons les mener aussi à Jarville-la-Malgrange. Elles doivent être le cœur de notre projet de ville, **Le Chemin des métamorphoses**, de nos politiques publiques et de nos actions au quotidien.

En responsabilité, nous devons construire l'avenir, se préparer à relever ces défis immenses mais aussi agir dans le présent et dans l'urgence pour répondre aux besoins de nos concitoyens, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

À Jarville-la-Malgrange, peut-être plus qu'ailleurs, nos concitoyens souffrent de l'inflation et de l'envolée des prix de l'énergie. Ce budget primitif, dans un contexte contraint et incertain, traduit à la fois nos orientations budgétaires débattues en février dernier, et renouvelle notre engagement à soutenir,

les familles et tous les âges de la vie. Nous sommes en effet là, à notre place, aux côtés de la Métropole du Grand Nancy et de l'État pour accompagner nos concitoyens dans cette période difficile. Cela nous oblige par ces temps de crise à apporter des réponses structurelles et conjoncturelles, à bâtir des politiques d'urgence, de résistance et de relance, à accompagner les plus fragiles, à porter des décisions concrètes, à incarner les mutations et à accompagner les transitions.

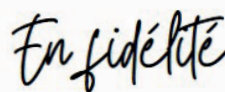
**Nous sommes à la tâche, tous mobilisés élus et agents.**

Le budget 2023 est élaboré dans le respect de la stratégie financière du mandat avec **trois lignes directrices fondamentales :**

- la stabilité de la fiscalité locale ;
- la maîtrise rigoureuse de nos dépenses ;
- la préservation de notre capacité d'autofinancement.

En assurant un programme d'investissement qui reste ambitieux à près de 5 M€ cette année et un haut niveau de service pour tous les habitants.

Dans la continuité et en complément des orientations budgétaires, le présent rapport vous propose une lecture simple et synthétique du budget 2023 de notre ville.



Vincent MATHERON  
Maire de Jarville-la-Malgrange  
Vice-Président de la Métropole du Grand Nancy

Daniel GIACOMETTI  
Adjoint délégué à la performance budgétaire et financière, au dialogue social et aux ressources humaines



# LES FINANCES DE LA VILLE





# LA SECTION DE FONCTIONNEMENT



Les dépenses réelles de fonctionnement affichent une augmentation de 16,3%. Cette situation s'explique par deux facteurs principaux, à savoir une forte hausse des coûts de l'énergie (+ 644 000 €) et une revalorisation du point d'indice (+ 3,5 %) en juillet 2022 qui est à intégrer en année pleine. La maîtrise des dépenses de fonctionnement engagée depuis 2020 a permis de contenir ces évolutions dans des proportions raisonnables, et à aborder ce budget de fonctionnement sereinement.

**Sans cette inflation, les dépenses réelles de fonctionnement auraient enregistré une baisse de 4,2 %.**



# LES CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL

Ces charges figurent au chapitre 011 et s'élèvent à :

**3.08 M€**

## Principales dépenses

Restauration scolaire, accueil périscolaire  
et transport collectif  
**618 000 €**

Energies et carburants  
**1 106 000 €**

Centre de maintenance  
**90 000 €**

Gestion des espaces verts  
**29 500 €**

Informatique et télécommunications  
**180 000 €**

Fournitures scolaires et pédagogiques  
**47 400 €**

Centre de Loisirs et de l'Enfance  
**55 000 €**

Propreté urbaine  
**96 700 €**

Communication  
**77 000 €**

Programmation culturelle  
**75 000 €**

Impôts et taxes  
**60 000 €**

Contrats de maintenance, entretien  
et sécurité des bâtiments  
**160 100 €**

Sinistre Hôtel de Ville  
**215 000 €**

## Perspectives

- Le chapitre 011 est en augmentation de 8,5 % par rapport au BP 2022. Hausse principalement liée aux dépenses d'énergie, de carburants et du coût des matières premières.
- Les prix de l'énergie enregistrent la plus forte hausse (+ 81 %) aux articles 60612, 60613 et 60622. Le coût des fluides représente aujourd'hui 35 % des charges à caractère général, là où il se situait à moins de 20 % en 2021 et 2022.
- Les travaux liés au sinistre de l'Hôtel de Ville ayant été retardés par différentes expertises en 2022, le montant de 215 000 € est réinscrit cette année.
- Les budgets alloués aux dépenses socialisées (crèche, ludothèque, centre de loisirs, écoles, seniors...) et à la programmation culturelle sont sacrifiés malgré un contexte budgétaire contraint.
- L'ensemble des autres postes budgétaires ont fait l'objet d'une analyse rigoureuse pour maintenir un niveau élevé de services tout en maîtrisant les volumes de dépenses.

# LES CHARGES DE PERSONNEL

Ces charges figurent au chapitre 012 et s'élèvent à :

**5.09 M€**

## Dépenses par direction

Equipe de direction  
**482 000 €**

Direction des Proximités  
**584 000 €**

*Etat civil et services à la population  
Office Municipal de la Sécurité, Tranquillité et Salubrité*

Direction des Solidarités et des Familles  
**1.173M€**

*Enfance et vie scolaire  
SMA «Les Capucines»  
Centre de Loisirs et de l'Enfance  
Ludothèque*

Direction des Ressources et des Moyens  
**1.856 M€**

*Ressources humaines  
Finances et marchés publics  
Patrimoine nettoyage et gardiennage  
Centre de maintenance*

Mission de la Représentation et de la  
Démocratie Locale  
**209 000 €**

*Protocole - Gestion des Assemblées  
Démocratie participative  
Communication*

Mission du Management des Transitions  
**471 000 €**

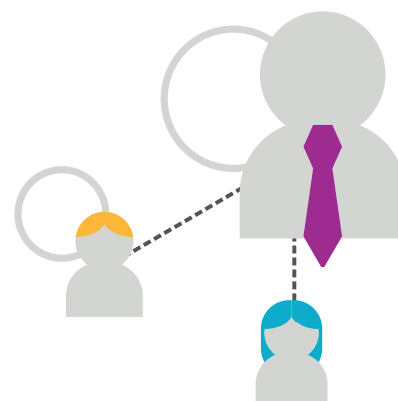
*Politiques et évolutions urbaines  
Transition écologique  
et aménagements paysagers*

Mission de la Promotion du Territoire  
**172 000 €**

*Marketing et grands événements  
Culture et sports  
Vie associative*

## Perspectives

- La masse salariale évolue en tenant compte de la hausse du point d'indice de 3,5 %, du glissement vieillesse technicité et des différentes mesures catégorielles décidées par le Gouvernement. Malgré ces incidences, le chapitre 012 est en baisse de 6,3 % par rapport au budget précédent.
- La délégation de service public de la crèche à compter du 1<sup>er</sup> février 2023 explique en partie cette diminution du chapitre 012 (70 000 € en 2023 contre 700 000 € en 2022).
- Un repyramidage des effectifs combiné à un « effet de noria » positif permet de contrôler les rémunérations des agents de la Commune.
- Les enveloppes relatives aux heures supplémentaires et au complément indemnitaire annuel ont été reconduites pour cette année.



# LES CHARGES DE GESTION COURANTE

Ces charges figurent au chapitre 65 et s'élèvent à :

**1.67 M€**

## Principales dépenses

Subvention aux associations  
**539 000 €**

Subvention au CCAS  
**430 000 €**

Subvention la Maison Bleue  
**522 500 €**

Indemnités et cotisations des élus  
**170 000 €**

## Perspectives

- Le chapitre 65 affiche une augmentation de 46 % comparé au budget 2022. Cette hausse résulte essentiellement de la mise en place de la concession de service public de la crèche pour un coût nouveau dans ce chapitre de 522 500 €.
- La subvention versée au CCAS est en progression en raison de la création d'un fonds d'urgence de 150 000 € en soutien aux familles pour faire face à la hausse des coûts de l'énergie.
- Les crédits alloués aux indemnités des élus sont revalorisés à hauteur de 25 000 € pour tenir compte de la hausse de 3,5 % du point d'indice en 2022.



# LES AUTRES CHARGES RÉELLES

Ces charges financières figurent aux chapitres 66, 67 et 68 et s'élèvent à :

**215 000 €**

## Principales dépenses

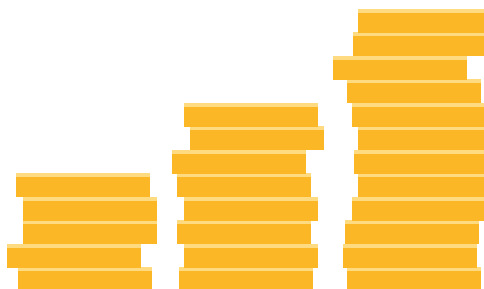
Charges financières  
**189 000 €**

Provisions  
**20 000 €**

Charges exceptionnelles  
**6 000 €**

## Perspectives

- La charge de la dette (intérêts d'emprunt) représente 1,5 % des dépenses réelles de fonctionnement.
- La provision inscrite couvre la rémunération d'absence d'agents en congé de maternité.



# LES DÉPENSES D'ORDRE

Ces dépenses figurent aux chapitres 023 et 042 et s'élèvent à :

**1 .241 M€**

## Principales dépenses

Virement à la section  
d'investissement  
**873 000 €**

Amortissements comptables  
**369 000 €**

## Perspectives

- Ces dépenses constituent l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement au profit des investissements.
- Le virement en section d'investissement comprend 400 000 € de prévision de recettes de DPV finançant les investissements.



# LES PRODUITS DES SERVICES

Ces recettes figurent au chapitre 70 et s'élèvent à :

**567 000 €**

## Principales recettes

Structure multi-accueil  
«Les Capucines»  
**40 500 €**

Restauration scolaire  
**245 000 €**

Centre de Loisirs et de l'Enfance  
**72 000 €**

Accueil périscolaire  
**105 000 €**

Frais de scolarité des enfants  
d'autres communes  
**10 000 €**

Redevance d'occupation  
du domaine public  
**75 600 €**

Recettes du cimetière  
**15 000 €**

## Perspectives

- Fléchissement des recettes des services en raison de la mise en concession de service public de la crèche et du gel des tarifs en dépit d'une forte augmentation de la fréquentation.
- Augmentation des redevances d'occupation du domaine public liée à la mise en place du stationnement payant.

## Poids sur les recettes réelles

**6 %**



# LES RECETTES FISCALES

Ces recettes sont inscrites au chapitre 73 et s'élèvent à :

**5.138 M€**

## Principales recettes

Impôts directs locaux  
**4.047 M€**

Dotations versées par  
la Métropole  
**745 000 €**

Taxes sur les droits de mutations  
(transactions immobilières)  
**215 000 €**

Taxe locale sur la publicité  
extérieure  
**14 500 €**

Taxe sur la consommation finale  
d'électricité  
**115 000 €**

## Perspectives :

- 0% d'augmentation des taux d'imposition.
- Estimation prudente des droits de mutation en raison du fléchissement attendu sur le marché de l'immobilier.

## Poids sur les recettes réelles

**57 %**

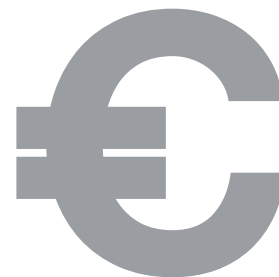
Les recettes fiscales représentent un peu plus de la moitié des recettes de la Ville.



# LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Ces recettes sont inscrites au chapitre 74 et s'élèvent à :

**3.00 M€**



## Principales recettes

Dotation Globale de Fonctionnement  
(DF+DSR+DSU+DNP)

**2.215 M€**

Dotation Politique de la Ville

**400 000 €**

Compensation d'exonérations fiscales

**62 000 €**

Aides CAF

**57 000 €**

Fonds de péréquation de  
l'ex-taxe professionnelle

**20 000 €**

Filet de sécurité inflation 2022

**130 500 €**

## Perspectives

- Les dotations de l'Etat demeurent stables conformément aux engagements du Gouvernement.
- La DPV finance la réfection de la toiture de l'Atelier, la création du poste de Police Municipale, l'aménagement de l'appartement pédagogique et du lieu d'accueil parents-enfants et la création du jardin des familles.
- Dotation de la Métropole du Grand Nancy pour les travaux de désimperméabilisation des cours d'école (26 600 €).
- Le solde du filet de sécurité inflation 2022 d'un montant de 130 500 € sera perçu en 2023 sans préjudice de la demande de la Commune pour le filet de sécurité inflation 2023.

## Poids sur les recettes réelles

**33 %**

Les dotations et participations représentent un tiers des recettes réelles de fonctionnement de la Ville.

# LES AUTRES RECETTES RÉELLES

Ces autres recettes réelles de fonctionnement sont inscrites aux chapitres 013, 75 et 77 et s'élèvent à :

**275 000 €**

## Principales recettes

Revenus des immeubles loués  
**80 000 €**

Atténuations de charges  
**190 000 €**

## Perspectives :

- Les produits exceptionnels correspondant à la prise en charge par l'assurance des coûts liés au sinistre de l'Hôtel de Ville ont déjà été enregistrés aux budgets primitifs 2021 et 2022 pour un montant de 250 000 €.
- Les atténuations de charges regroupent les divers remboursements de charges de personnel dont l'assurance.



# LES RECETTES D'ORDRE

Ces autres recettes sont inscrites au chapitre 042 et s'élèvent à :

**24 000 €**

## Principales recettes

Transfert en investissement des  
travaux en régie  
**24 000 €**

Les mouvements d'ordre sont sans incidence budgétaire car ce sont des mouvements de flux comptables.





# LA SECTION D'INVESTISSEMENT

En 2023, le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) traduit la mise en oeuvre du Projet de Ville **Le Chemin des Métamorphoses**. Les dépenses réelles d'investissement inscrites au budget s'élèvent en 2023 à 6,13 M€ pour un peu moins de 1 M€ de recettes. En effet, l'emprunt réalisé en 2022 en prévision de la mise en oeuvre du PPI a permis d'anticiper une situation d'envolée des taux d'intérêts et donc d'enregistrer par là même un solde d'exécution positif historiquement haut de 3,9 M€.



\* Y compris les restes à réaliser 2022 : **953 313 €**

La différence entre les recettes réelles d'investissement et les dépenses réelles d'investissement est couverte par l'autofinancement.

# LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Ces dépenses figurent aux chapitres 20, 21 et 23 et s'élèvent à :

## LES GRANDS TRAVAUX ET EQUIPEMENTS

### Principales dépenses

Création du pôle scolaire  
Marcelle et Léon Borredon  
(chap. 20 et 23)  
**782 000 €**

Maison des Familles Olympe de Gouges  
Appartement pédagogique et espaces  
partagés (chap. 23)  
**510 000 €**

Désimperméabilisation des cours d'école  
(chap. 21 et 23)  
**632 400 €**

Cité du Faire  
(chap 20, 21 et 23)  
**134 000 €**

Parc urbain Foch-Renémont  
(chap. 23)  
**96 000 €**

Bois de Renémont  
Sentier de promenade (chap. 21 et 23)  
**30 000€**

Hôtel de Ville réaménagement  
(chap. 21 et 23)  
**290 000 €**

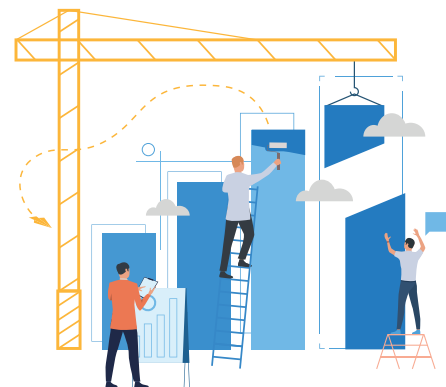
Travaux de performance et de rénovation  
énergétique(chap.23)  
**480 000 €**

Toiture de L'Atelier (chap. 21)  
**724 000 €**

### Perspectives

L'année 2023 permettra de terminer les projets en cours (Maison des Familles, désimperméabilisation des cours d'école, Hôtel de Ville) et de lancer les premières opérations de transformation de notre ville avec la réalisation des Promenades de Jarville, la création du nouveau groupe scolaire...

**4.58 M€** €



## LES ACQUISITIONS ET AUTRES AMENAGEMENTS STRUCTURANTS



### Principales dépenses

Plan République et Parcours Mémoire et Transmission  
**20 000 €**

Budget participatif  
**50 000 €**

Plan d'Aménagement des Promenades et des Espaces à Vivre  
**75 000 €**

Maison des Associations  
**55 000 €**

Jeux d'enfants et équipements sportifs  
**45 000 €**

Réfection du pignon de l'école maternelle Erckmann et Chatrian  
**46 000 €**

Renouvellement du parc automobile  
**180 000 €**

Matériels techniques pour les serres  
**24 000 €**

Matériels techniques pour le CTM  
**10 000 €**

# LE REMBOURSEMENT DE LA DETTE

Ces dépenses figurent au chapitre 16 et s'élèvent à :

**594 000 €**

## Principales dépenses

Remboursement d'emprunts à taux fixes ou variables livret A/Taux Euribor-3 mois  
**576 000 €**

Remboursement d'emprunts à taux 0 (CAF)  
**17 000 €**

100 % de l'encours de la dette est sécurisé. En effet, selon la classification de Gissler, l'ensemble des emprunts contractés par la Commune sont classés A1.





# LES DÉPENSES D'ORDRE

Ces dépenses figurent au chapitre 040 et s'élèvent à :

**24 000 €**

## Principales dépenses

Transfert en investissement des  
travaux en régie  
**24 000 €**

Ces dépenses correspondent aux recettes d'ordre  
de la section de fonctionnement présentée page 17.

# LES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Ces recettes figurent au chapitre 13 (restes à réaliser 2022 inclus) et s'élèvent à :

**310 000 €**

## Principales recettes

Maison des Familles  
**35 000 €**

Police Municipale  
**2 000 €**

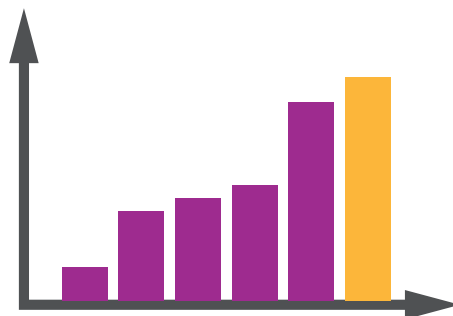
Désimperméabilisation  
des cours d'école  
**273 000 €**

- Pour mémoire, les subventions d'investissement, au sens comptable du terme, n'incluent pas les recettes de DPV qui sont comptabilisées en section de fonctionnement (cf. p 15).

- Le programme de désimperméabilisation des cours d'école fait l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau.



# LES RECETTES FINANCIÈRES



Ces recettes sont inscrites au chapitre 10 et 16 et s'élèvent à :

**609 000 M€**

## Principales recettes

FCTVA  
**268 000 €**

Emprunt  
**280 000 €**

Affectation du résultat de  
fonctionnement 2022  
**61 300 €**

- Pour financer les projets de l'année 2023, il n'est pas nécessaire de recourir à l'emprunt. Seul le dispositif Intracting fait l'objet d'un financement sous forme d'une avance remboursable au taux préférentiel de 0,25 %.
- Le résultat de fonctionnement 2022 affecté correspond au transfert des recettes de DPV perçues sur l'exercice (61 300 €).

# LES RECETTES D'ORDRE INVESTISSEMENT

Ces recettes sont inscrites au chapitre 040 et s'élèvent à :

**1.242 M€**



**Principales recettes**

Virement en section  
d'investissement  
**873 000 M€**

Amortissements comptables  
**369 000 €**

Ces recettes correspondent à l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement et au virement en section d'investissement (**chap. 021**) de prévisions de recettes de Dotation Politique de la Ville (DPV).



